

RUBRIQUE 1: Identification

1.1 Identificateur de produit

- **Nom du produit : AVADEx® LIQUID EC HERBICIDE**
- **No CAS : Triallate (480 g/L): 2303-17-5**
- **Numéro d'enregistrement**
No D'HOMOLOGATION 16759
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES
Groupe 8 herbicide
- **Emploi de la substance / de la préparation** Herbicide agricole

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

· Producteur/fournisseur :

Gowan Company
 P.O. Box 5569
 Yuma, Arizona 85366-5569
 (800) 883-1844

· Service chargé des renseignements : sds@gowanco.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence :

Chemtrec de téléphone d'urgence 24 - Heures: (déversement, fuite ou d'incendie)
 à l'intérieur US & Canada: (800) 424-9300
 à l'extérieur des États-Unis et Canada: +011 (703) 527-3887

En cas d'urgence médicale (Prosar): (888) 478-0798

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

· Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS02 Flamme

Liquides inflammables - catégorie 3 H226 Liquide et vapeurs inflammables.



GHS09 Environnement

Aquatic Acute 1

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Aquatic Chronic 1

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

· Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

· Pictogrammes de danger



GHS02 GHS09

· Mention d'avertissement Attention

· Mentions de danger

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité

selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 07/01/2019

Révision: 05/09/2017

Nom du produit : AVADEx® LIQUID EC HERBICIDE

(suite de la page 1)

· Conseils de prudence

- P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
- P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
- P240 Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
- P241 Utiliser du matériel [électrique/de ventilation/d'éclairage] antidéflagrant.
- P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
- P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].
- P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
- P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:

TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

COMBUSTIBLE

PEUT IRRITER LA PEAU ET LES YEUX.

PEUT ÊTRE NOCIF EN CAS D'INGESTION.

· Système de classification:

- NFPA ratings (scale 0 - 4)



Santé = 1
Feu = 2
Réactivité = 0

INDICE DE RISQUE:

- 4 Risques graves
- 3 Danger sérieux
- 2 Risque modéré
- 1 Léger danger
- 0 Risque minimal

· 2.3 Autres dangers

- PBT: Non applicable.
- vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/information sur les ingrédients

· 3.2 Caractérisation chimique : Mélanges

- **Description :** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

· Composants dangereux :

CAS: 2303-17-5	Triallate (ISO) / diisopropylthiocarbamate de S-2,3,3-tri-chloroallyle Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées - catégorie 2, H373; Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410; Toxicité aiguë - voie orale - catégorie 4, H302; Sensibilisant cutané - catégorie 1, H317	46,3%p/p
CAS: 64742-95-6	solvant naphta aromatique léger (pétrole) Danger par aspiration - catégorie 1, H304; Aquatic Chronic 2, H411; Toxicité aiguë - par inhalation - catégorie 4, H332; Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique - catégorie 3, H335; Liquides inflammables - catégorie 4, H227; Aquatic Acute 2, H401	46,0%p/p

- **Indications complémentaires :** Pour le libellé des mentions de danger citées, se référer au chapitre 16.

CA/FR

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 07/01/2019

Révision: 05/09/2017

Nom du produit : AVADEx® LIQUID EC HERBICIDE

(suite de la page 2)

RUBRIQUE 4: Premiers soins

· 4.1 Description des premiers secours

· Remarques générales :

Avoir le contenant du produit ou l'étiquette avec vous lorsque vous appelez un centre antipoison ou un médecin, ou aller pour le traitement.

Vous pouvez également contacter 1-888-478-0798 pour obtenir des informations de traitement médical d'urgence.

· Après inhalation :

- Déplacer la personne vers une source d'air frais.
- Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible.
- Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

· Après contact avec la peau :

- Enlever tous les vêtements contaminés.
- Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes.
- Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

· Après contact avec les yeux :

- Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes.
- Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil.
- Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

· Après ingestion :

- Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement.
- Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler.
- Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin.
- Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

· 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Ce produit contient des distillats de pétrole. Traiter selon les symptômes.

RUBRIQUE 5: Mesures à prendre en cas d'incendie

· 5.1 Moyens d'extinction

· Moyens d'extinction :

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistante à l'alcool.

· Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité : Jet d'eau à grand débit

· 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

· 5.3 Conseils aux pompiers

· **Équipement spécial de sécurité :** Porter un appareil de protection respiratoire.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Ne pas utiliser, verser, répandre ni entreposer près d'une source de chaleur ou des flammes. Ne pas avaler. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Porter une chemise à manches longues et un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussures et des chaussettes résistant aux produits chimiques durant le mélange, le chargement, et l'application du produit ainsi que lors des activités de nettoyage et de réparation. De plus, durant les activités de nettoyage et de réparation, porter un respirateur muni d'une cartouche anti-vapeurs organiques approuvée NIOSH/MSHA/BHSE avec un préfiltre approuvé pour les pesticides OU une boîte filtrante approuvée NIOSH/MSHA/BHSE pour les pesticides.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 07/01/2019

Révision: 05/09/2017

Nom du produit : AVADEx® LIQUID EC HERBICIDE

(suite de la page 3)

- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement :**
*Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.
 En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avvertir les autorités compétentes.
 Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.*
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :**
*Recueillir les liquides à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (sable, terre, terre de diatomées, vermiculite)
 Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
 Assurer une aération suffisante.*
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**
*Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
 Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
 Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.*

RUBRIQUE 7: Manutention et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Eviter le contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. L'utilisateur doit se laver les mains avant de manger, boire, mâcher de la gomme, de fumer ou d'aller aux toilettes. Ne pas utiliser, verser, renverser ou entreposer près de la chaleur ou des flammes. Utilisez uniquement avec ventilation. Do adéquate pas appliquer directement dans l'eau, ou dans des zones où l'eau de surface ou dans les zones intertidales sous le niveau moyen des hautes eaux. Ne pas contaminer l'eau lors de l'élimination des eaux de lavage de l'équipement.
- **Préventions des incendies et des explosions :**
*Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.
 Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.
 Tenir des appareils de protection respiratoire prêts.*
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
 - **Stockage :**
 - **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :**
CRAINT LE GEL. ENTREPOSER À UNE TEMPÉRATURE SUPÉRIEURE À 0 °C. Le gel favorise la formation de cristaux qui se déposent au fond du contenant. Si le produit a gelé, placer le contenant dans une pièce chaude (22 °C) puis l'agiter doucement un nombre de fois pendant plusieurs jours pour faire dissoudre les cristaux. Garder fermé le contenant d'herbicide Avadex BW haute teneur pour éviter les déversements, l'évaporation et la contamination.
 - **Indications concernant le stockage commun :** *Ne pas stocker avec les aliments des animaux ou humaines.*
 - **Autres indications sur les conditions de stockage :** *Tenir les emballages hermétiquement fermés.*
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** *Pas d'autres informations importantes disponibles.*

RUBRIQUE 8: Contrôle de l'exposition/ protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :**
Sans autre indication, voir point 7.
- **8.1 Paramètres de contrôle**
 - **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**
Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.
 - **Remarques supplémentaires :**
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

(suite page 5)

CA/FR

Fiche de données de sécurité

selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 07/01/2019

Révision: 05/09/2017

Nom du produit : AVADEx® LIQUID EC HERBICIDE

(suite de la page 4)

· 8.2 Contrôles de l'exposition

· **Équipement de protection individuel :**

· **Mesures générales de protection et d'hygiène :**

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Conserver à part les vêtements de protection.

· **Protection respiratoire :**

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

· **Protection des mains :**



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· **Matériau des gants** des gants résistant aux produits chimiques

· **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· **Protection des yeux :**



Lunettes de protection hermétiques

· **Protection du corps :**

Porter une chemise à manches longues et un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussures et des chaussettes résistant aux produits chimiques durant le mélange, le chargement, et l'application du produit ainsi que lors des activités de nettoyage et de réparation. De plus, durant les activités de nettoyage et de réparation, porter un respirateur muni d'une cartouche anti-vapeurs organiques approuvée NIOSH/MSHA/BHSE avec un préfiltre approuvé pour les pesticides OU une boîte filtrante approuvée NIOSH/MSHA/BHSE pour les pesticides.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· **Indications générales**

· **Aspect :**

· **Forme :** Liquide

· **Couleur :** Ambre Brun

· **Odeur :** Caractéristique

· **Seuil olfactif :** Non déterminée.

· **valeur du pH à 20 °C:** 5,2

· **Changement d'état**

· **Point de fusion :** Non déterminée.

· **Point d'ébullition :** 160 °C

(suite page 6)

CA/FR

Fiche de données de sécurité

selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 07/01/2019

Révision: 05/09/2017

Nom du produit : AVADEx® LIQUID EC HERBICIDE

(suite de la page 5)

· Point d'éclair	46 °C
· Inflammabilité (solide, gazeux)	Non applicable.
· Température d'inflammation	450 °C
· Température de décomposition	Non déterminée.
· Auto-inflammation	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Danger d'explosion	Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.
· Limites d'explosion	
· Inférieure	Non déterminée.
· Supérieure	Non déterminée.
· Pression de vapeur	Non déterminée.
· Densité à 20 °C:	1,053 g/cm ³
· Densité relative	Non déterminée.
· Densité de vapeur:	Non déterminée.
· Taux d'évaporation:	Non déterminée.
· Solubilité dans/miscibilité avec	
· l'eau	Dispersable
· 9.2 Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique** Stable dans les conditions normales.
 - **Décomposition thermique/conditions à éviter** : Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles** : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux** : Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Données toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
 - **Toxicité aiguë** : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :**

Oral	LD50	2193 mg/kg (conseil)
Dermique	LD50	>5000 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50/4 h	>5,2 mg/l (conseil)

- **Effet primaire d'irritation** :
 - **de la peau** : Légèrement irritant
 - **des yeux** : Modérément irritant
- **Sensibilisation** : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité

selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 07/01/2019

Révision: 05/09/2017

Nom du produit : AVADEx® LIQUID EC HERBICIDE

(suite de la page 6)

· **Indications toxicologiques complémentaires :**

· **Catégories cancérogènes**

· **IARC / CIRC (Centre International de Recherche sur le Cancer)**

Aucun des composants n'est compris.

· **NTP / PNT (Programme National de Toxicologie)**

Aucun des composants n'est compris.

· **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**

· **Mutagenicité sur les cellules germinales**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Toxicité pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Données écologiques

· **12.1 Toxicité**

Ce produit contient un distillat de pétrole qui est modérément à hautement toxique pour les organismes aquatiques. Éviter la contamination des habitats aquatiques (comme les lacs, rivières, marécages, étangs, fondrières des Prairies, criques, marais, ruisseaux, réservoirs, fossés et milieux humides) estuaires et les habitats marins lors de l'application. Ne pas contaminer l'eau d'irrigation ou potable fournitures ou les habitats aquatiques par application directe, l'élimination des déchets ou le nettoyage du matériel.

· **Toxicité aquatique :** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**

· **PBT :** Non applicable.

· **vPvB :** Non applicable.

· **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Données sur l'élimination

· **13.1 Méthodes de traitement des déchets**

· **Recommandation :**

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans system. Wastes d'eaux usées résultant de l'utilisation de ce produit qui ne peut être utilisé ou recyclé chimiquement et doit être éliminé dans une décharge agréée pour l'élimination des pesticides ou conformément aux règlements fédéraux, provinciaux ou municipaux applicables. Tenir hors de drains, les égouts, les fossés et les cours d'eau.

· **Emballages non nettoyés :**

· **Recommandation :**

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité

selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 07/01/2019

Révision: 05/09/2017

Nom du produit : AVADEx® LIQUID EC HERBICIDE

(suite de la page 7)

le réservoir.

2. Rendre le contenant inutilisable. S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· **14.1 Numéro ONU**

· DOT/TMD, ADR, IMDG, IATA UN1268

· **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**

· DOT/TMD PRODUITS PÉTROLIERS, N.S.A.(Triallate, Solvant naphtha)

· ADR 1268 PRODUITS PÉTROLIERS, N.S.A.(Triallate, Solvant naphtha)

· IMDG 1268 PRODUITS PÉTROLIERS, N.S.A. (Triallate, Solvant naphtha), POLLUANT MARIN

· IATA 1268 PRODUITS PÉTROLIERS, N.S.A. (Triallate, Solvant naphtha)

· **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

· **14.3 DOT/TMD (Règlement sur le transport des marchandises dangereuses):**



· Class 3 Liquides inflammables.

· Label 3

· ADR, IMDG



· Classe 3 Liquides inflammables.

· Étiquette 3

· IATA



· Class 3 Liquides inflammables.

· Label 3

· **14.4 Groupe d'emballage**

· DOT/TMD, ADR, IMDG, IATA III

· **14.5 Dangers pour l'environnement :**

Le produit contient des matières dangereuses pour l'environnement : triallate (ISO), solvant naphtha aromatique léger (pétrole)

· **Marine Pollutant :** Signe conventionnel (poisson et arbre)

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité

selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 07/01/2019

Révision: 05/09/2017

Nom du produit : AVADEx® LIQUID EC HERBICIDE

(suite de la page 8)

· Marquage spécial (ADR) :	Signe conventionnel (poisson et arbre)
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Attention: Liquides inflammables.
· Indice Kemler :	30
· No EMS :	F-E,S-E
· Stowage Category	A
· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport :	
· DOT/TMD	
· Quantity limitations	Sur l'avion / rail de passagers: 60 L Sur l'avion cargo uniquement: 220 L
· ADR	
· Quantités limitées (LQ)	5L
· Quantités exceptées (EQ)	Code: E1 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml
· Catégorie de transport	3
· Code de restriction en tunnels	D/E
· IMDG	
· Limited quantities (LQ)	5L
· Excepted quantities (EQ)	Code: E1 Quantité nette maximale par emballage intérieur: 30 ml Quantité nette maximale par emballage extérieur: 1000 ml
· "Règlement type" de l'ONU :	Forfaits moins de 450 L Exemption TDG 1,33 Packages supérieure à 450 L UN 1268 PRODUITS PÉTROLIERS, N.S.A.(Triallate, Solvant naphtha), 3, III

RUBRIQUE 15: Informations sur la réglementation

· 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

· TSCA (Loi sur le contrôle des substances toxiques)

CAS: 64742-95-6 solvant naphta aromatique léger (pétrole)

· RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3

· Prescriptions nationales :

· Classification complémentaire selon GefStoffV (ordonnance sur les produits dangereux) annexe II :

Lire l'étiquette, autorisée en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires, avant d'utiliser ou de manipuler le produit antiparasitaire.

Des exigences environnementales propres au Canada concernant la manipulation, l'utilisation et l'élimination de ce produit antiparasitaire sont indiquées sur l'étiquette.

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité

selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 07/01/2019

Révision: 05/09/2017

Nom du produit : AVADEx® LIQUID EC HERBICIDE

(suite de la page 9)

· **15.2 Évaluation de la sécurité chimique** : Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· **Phrases importantes**

H227 Liquide combustible.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H332 Nocif par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H401 Toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· **Service établissant la fiche technique** : Supply Chain

· **Contact** : sds@gowanco.com

· **Date de la plus récente version révisée de la fiche de données de sécurité** 07/01/2019 / -

· **Acronymes et abréviations** :

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

NFPA: National Fire Protection Association (USA)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

· *** Données modifiées par rapport à la version précédente**